

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Martinville tenue le mardi 10 octobre 2023 à 19 h 30 à la salle du conseil, située au 233 rue Principale Est, à Martinville, à laquelle sont présents :

Mme Marie-Pierre Dubeau (absente)    Mme Patricia Gardner  
M. Ludovic Ellefsen                      Mme Christiane Paquet  
M. Sylvain Côté                              M. Gaby Côté (absent)

Tous formant quorum sous la présidence de Monsieur le maire Michel-Henri Goyette.

Madame Julie Létourneau, directrice générale, greffière-trésorière, est aussi présente.

## ORDRE DU JOUR MARDI 10 OCTOBRE 2023

- Ouverture de la séance ordinaire
- 2. Période de questions
- 3. Visiteurs
- 4. Adoption de l'ordre du jour (modification, ajout et retrait)
- 5. Adoption des procès-verbaux
  - 5.1. Séance ordinaire du 11 septembre 2023
- 6. Suivi des affaires découlant du point no 5
- 7. Correspondance
- 8. Rapport des comités et délégués
  - 8.1 Rapport du maire
    - 8.1.1. Activités mensuelles
  - 8.2. Dépôt des rapports des inspecteurs
    - 8.2.1. Rapport de l'inspecteur municipal
    - 8.2.2. Frais de déplacement des inspecteurs
  - 8.3. Sécurité publique
  - 8.4. Embellissement
  - 8.5. Famille et Aînés
  - 8.6. Voirie
  - 8.7. Urbanisme et Environnement
  - 8.8. Loisirs et Fond de développement
  - 8.9. Eau potable et Eaux usées
  - 8.10. Réseau Biblio et Culture
- 9. Adoption des projets de règlements et règlements (incluant les avis de motion)
  - 9.1 Avis de motion et dépôt du projet de règlement 2023-102 / Règlement harmonisé sur la sécurité publique et la protection des personnes et des propriétés (RHSPPPP)
  - 9.2 Avis de motion et dépôt du projet de règlement 2023-103 / Règlement modifiant le règlement no 2016-111 décrétant l'imposition d'un tarif relativement à l'opération d'un centre de traitement des appels d'urgence (9-1-1)
- 10. Présentation et adoption des comptes
  - 10.1.1. Présentation des dépenses déjà autorisées, des dépenses incompressibles et des comptes à payer
  - 10.1.2. Présentation des salaires
- 11. Autres points à discuter
  - Affaires nouvelles
  - 11.1. Adoption de la politique de confidentialité et de protection des renseignements personnels
  - 11.2. PPA-CE 2023 / résolution
  - 11.3. Dépôt des états comparatifs au 30 septembre 2022

- 11.4. Adjudication des soumissions pour l'entretien d'hiver et le déneigement des chemins – saison 2023-2024 – Secteurs « A » et « B »
- 11.5 Centraide / demande de dons
- 11.6 Régie intermunicipale des déchets / adoption du budget 2024
- 11.7 Appels 9-1-1 / Autorisation de signature du contrat de service de répartition des appels incendie et du contrat de service gestion des appels 9-1-
- 11.8 MRC de Coaticook / Addenda à l'entente portant sur une mise en commun des collectes des matières résiduelles (matières compostables, recyclables et déchets ultimes) / Autorisation de signature
- 11.9 Fonds vitalité des milieux de vie / demande
- 11.10 Réseau Biblio de l'Estrie / Acceptation de la cotisation annuelle pour l'année 2024
- 11.11 INT Communication / Offre de service pour la modernisation du site internet de la municipalité
- 11.12 Contrat de fourniture de luminaires de rues au DEL à basse température de couleur avec services connexes
- 11.13 Centre de services scolaire des Hauts-Cantons / Plan Triennal de répartition et de destination des immeubles
- 11.14 Groupe Synergis / Offre de services professionnels pour la réalisation d'une étude d'opportunité dans le cadre du Programme de restauration et de création de milieux humides et hydriques – secteur aval du barrage
- 11.15 RIVIÈRES Experts en hydrogéomorphologie / Offre de service de la restauration de la rivière aux Saumons en aval du barrage de Martinville à l'aide d'une recharge sédimentaire
- 11.16 Halte-paysage / Approbation du budget
- 11.17 Visite Éolien à Rimouski le 25 octobre 2023
- 11.18 CPTAQ Article Loi 59 / proposition de la MRC
- 11.19 Dalle de béton pour le panneau numérique au bureau municipal / Autorisation de procéder à Construction Martin Morin
- 11.20 Approbation de la soumission de Construction Martin Morin pour la construction d'une salle de bain avec une douche au sous-sol du bureau municipal
- 11.21 Les Services EXP inc. / Desserte en eau potable – Augmentation de la pression de distribution et ajout d'un élément de traitement de l'eau potable
- 12. Période de questions
- 13. Levée de la séance

#### **1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE**

Monsieur Michel-Henri Goyette et ouvre la séance à 19 h 30 en souhaitant la bienvenue aux membres du conseil et constate le quorum.

#### **2. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune

#### **3. VISITEURS**

Aucun

**20231001**

#### **4. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR (modification, ajout et retrait)**

**Il est proposé par la conseillère Christiane Paquet  
Appuyée par le conseiller Ludovic Ellefsen**

ET RÉSOLU QUE soit adopté l'ordre du jour de la présente séance, tel que modifié, en conformité avec le règlement numéro 2004-103.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

20231002

**5. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

5.1. Séance ordinaire du 11 septembre 2023

**Il est proposé par la conseillère Christiane Paquet  
Appuyé par la conseillère Patricia Gardner**

ET RÉSOLU QUE soit adopté le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 septembre 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

**6. SUIVI DES AFFAIRES DÉCOULANT DU POINT N° 5**

Chemin au Centre Saint-Martin

Les Wifi au Chalet des loisirs, au Centre Saint-Martin, à la bibliothèque et au Parc du Vieux-Moulin

Postes Canada / ajustement des heures d'ouvertures au bureau de poste de Martinville

Centre de services scolaire des Hauts-Cantons suivi pour les élèves qui marchent pour aller à l'école

Ministère des Transports (MTQ) sensibilisation à la sécurité des piétons sur la Route 251

20231003

**7. Correspondance**

Les membres du conseil ont pris connaissance du rapport de la correspondance déposée le 10 octobre 2023.

**Il est proposé par le conseiller Sylvain Côté  
Appuyé par la conseillère Patricia Gardner**

ET RÉSOLU D'autoriser la direction générale à procéder selon les politiques en vigueur et les directives du conseil pour la conservation ou la destruction des documents de correspondance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

**8. RAPPORT DES COMITÉS ET DÉLÉGUÉS**

**8.1. Rapport du maire**

**8.1.1. Activités mensuelles**

Monsieur le Maire fait mention des différentes rencontres auxquelles il a assisté : Les services EXP concernant les études concernant aqueduc et égout pour le pont et l'eau potable, le Ministère des Transports (MTQ) pour le pont et la sécurité des piétons sur la rue Principale, la Commission scolaire pour la sécurité des élèves qui marchent pour aller à l'école, Synergis pour le barrage, participer comme bénévole à l'écocentre qui a eu lieu à Martinville et un retour sur le congrès de la FQM, .

**8.2. Dépôt des rapports des inspecteurs  
Rapport de l'inspecteur municipal**

Monsieur Gilles Gendron, inspecteur en voirie, dépose le rapport de l'inspecteur municipal et en énonce les grandes lignes, la niveleuse a été passée dans tous les chemins, ponceau changé sur le chemin Bulwer et nettoyage du fossé, lignes de rues et lignes au stationnement de la bibliothèque et au bureau municipal, aqueduc alarme de base pression, l'alun a été étendu dans les étangs, soumission pour la salle de bain au sous-sol du bureau municipal, le camion se fait réparer cette semaine.

### 8.2.1. Frais de déplacement des inspecteurs

Aucun

### 8.3. Sécurité publique

Aucun

### 8.4. Embellissement

Les décorations d'Halloween seront installées au Centre Saint-Martin et il aura une distribution de bonbons au Centre Saint-Martin le 31 octobre de 16 h 30 à 19 h.

### 8.5. Famille et Aînés

Aucun

### 8.6. Voirie

Aucun

### 8.7. Urbanisme et Environnement

Aucun

### 8.8. Loisirs et Fond de développement

Madame la conseillère Patricia Gardner demande à ce que le plan stratégique soit à l'ordre du jour en même temps que la réunion du budget. Date à déterminer pour la remise des cadeaux de Noël aux enfants de Martinville par le Père Noël au Centre Saint-Martin.

### 8.9. Eau potable et eaux usées

Aucun

### 8.10. Réseau Biblio et Culture

Le conseiller Ludovic Ellefsen est maintenant bénévole à la bibliothèque et il n'y aura plus de coupure dans les heures d'ouverture de la bibliothèque. Une soumission sera déposée aux membres du conseil pour une nouvelle étagère à la bibliothèque.

## 9. Adoption des projets de règlements et règlements (incluant les avis de motion)

20231004

### 9.1 Avis de motion et dépôt du projet de règlement 2023-102 / Règlement harmonisé sur la sécurité publique et la protection des personnes et des propriétés (RHSPPPP)

La conseillère Christiane Paquet donne avis de motion et dépose le projet de règlement 2023-102, Règlement harmonisé sur la sécurité publique et la protection des personnes et des propriétés (RHSPPPP).

**20231005**                      **9.2**      **Avis de motion et dépôt du projet de règlement 2023-103 / Règlement modifiant le règlement no 2016-111 décrétant l'imposition d'un tarif relativement à l'opération d'un centre de traitement des appels d'urgence (9-1-1)**

La conseillère Patricia Gardner donne avis de motion et dépose le projet de règlement modifiant le règlement no 2016-111 décrétant l'imposition d'un tarif relativement à l'opération d'un centre de traitement des appels d'urgence (9-1-1).

**10.      Présentation et adoption des comptes**

**20231006**                      **10.1.**      **Présentation des comptes à payer**

**Il est proposé par le conseiller Sylvain Côté  
Appuyé par la conseillère Christiane Paquet**

ET RÉSOLU D'accepter les dépenses incompressibles et les dépenses déjà autorisées par le conseil au montant de 69 362,37 \$ et d'accepter les comptes à payer au montant de 111 302,21 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS  
PRÉSENTS

**20231007**                      **10.1.1.**      **Présentation des salaires, frais de déplacements**

**Il est proposé par la conseillère Christiane Paquet  
Appuyée par le conseiller Sylvain Côté**

ET RÉSOLU D'entériner les versements des salaires nets pour le mois de septembre 2023 au montant de 10 794,66 \$ et les frais de déplacements au montant de 741,16 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS  
PRÉSENTS

**11.      AUTRES POINTS À DISCUTER - AFFAIRES NOUVELLES**

**20231008**                      **11.1.**      **Adoption de la politique de confidentialité et de protection des renseignements personnels**

**Il est proposé par le conseiller Ludovic Ellefsen  
Appuyée par la conseillère Christiane Paquet**

ET RÉSOLU D'adopter la politique de confidentialité et de protection des renseignements personnels, tel que déposé à la table du conseil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS  
PRÉSENTS

20231009

## 11.2. PPA-CE 2023 / résolution

Dossier no AXU46977– 44060 (5) – 20230517-022  
Sous-volet : Projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale de Saint-François (PPA-CE);

ATTENDU QUE la municipalité de Martinville a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

ATTENDU QUE les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

ATTENDU QUE les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

ATTENDU QUE la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le 31 décembre 2023 de l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

ATTENDU QUE le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;;

Pour ces motifs,

**Il est proposé par la conseillère Patricia Gardner  
Appuyé par la conseillère Christiane Paquet**

ET RÉSOLU que le conseil de la municipalité de Martinville approuve les dépenses d'un montant de cinquante-et-un mille quarante-trois dollars (51 043 \$) relatives aux travaux d'amélioration réalisés et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

## 11.3. Dépôt des états comparatifs au 30 septembre 2022

Les états comparatifs au 30 septembre 2023 ont été déposés à la table du conseil.

20231010

## 11.4. Adjudication des soumissions pour l'entretien d'hiver et le déneigement des chemins – saison 2023-2024 – Secteurs « A » et « B »

ATTENDU QU'un appel d'offres par voie d'invitation auprès de trois (3) fournisseurs a été fait;

ATTENDU QU'une seule soumission a été reçue et que celle-ci est conforme;

**Il est proposé par la conseillère Patricia Gardner  
Appuyé par le conseiller Sylvain Côté**

ET RÉSOLU D'adjuger les contrats pour l'entretien d'hiver et le déneigement des chemins saison 2023-2024 à Les Fermes Lessard Inc. :

Pour le secteur A au coût de cinquante-quatre mille cinq cent quarante-quatre dollars et cinq sous. (54 544,05 \$) plus taxes.

Pour le secteur B au coût de trente-neuf mille cent vingt-trois dollars et soixante-dix-sept sous (39 123,77 \$) plus taxes.

ET D'autoriser le maire et la directrice générale, greffière-trésorière à signer, au nom de la Municipalité, les contrats de déneigement des rues pour la saison 2023-2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

20231011

**11.5. Centraide / demande de dons**

**Il est proposé par la conseillère Christiane Paquet  
Appuyé par le conseiller Sylvain Côté**

ET RÉSOLU D'autoriser un don de 250 \$ à Centraide Estrie dans le cadre de la campagne annuelle 2023, tel que prévu lors de l'adoption du budget 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

20231012

**11.6. Régie intermunicipale des déchets / adoption du budget 2024**

ATTENDU QUE la municipalité de Martinville est membre de la Régie intermunicipale des déchets solides de la région de Coaticook (RIGDSC);

ATTENDU QUE le conseil d'administration de la RIGDSC a adopté le budget 2024 au montant de 3 244 190 \$, ainsi que les tarifs applicables pour 2024 ;

ATTENDU QUE les municipalités membres sont invitées à adopter par résolution lesdites prévisions et les tarifs pour l'année 2024 comme le prévoit le Code municipal et la Loi sur les Cités et Villes ;

**Il est proposé par la conseillère Christiane Paquet  
Appuyé par le conseiller Ludovic Ellefsen**

Et résolu

Que la municipalité de Martinville approuve les prévisions budgétaires ainsi que la tarification pour l'année 2024 telles que soumises par la Régie intermunicipale des déchets solides de la région de Coaticook (RIGDSC).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

20231013

**11.7. Appels 9-1-1 / Autorisation de signature du contrat de service de répartition des appels incendie et du contrat de service gestion des appels 9-1-1**

CONSIDÉRANT QUE CAUCA opère un centre primaire de traitement des appels 9-1-1 (ci-après « Centre 9-1-1 ») tel que défini à l'article 52.1. de la *Loi de la sécurité civile* ;

CONSIDÉRANT QUE CAUCA opère des centres secondaires d'appels d'urgence, notamment un centre secondaire traitant les appels requérant l'intervention des services incendie (ci-après « Centre incendie »), tel que défini à la *Loi de la sécurité civile* ;

CONSIDÉRANT QUE CAUCA est un centre certifié en vertu de la *Loi sur la sécurité civile* ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire octroyer le mandat de la répartition des appels incendie à l'intérieur de son territoire et de territoires ou de parties de territoires de toutes municipalités désignées par la Municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a adopté la résolution numéro (20231012) octroyant à CAUCA le mandat de traiter les appels incendie de son territoire (ci-après la « Résolution ») ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a fourni à CAUCA une copie certifiée de la résolution numéro (20231012) désignant CAUCA comme le fournisseur de répartition des appels incendie sur son territoire ;

CONSIDÉRANT QUE l'obligation de CAUCA, en vertu du présent contrat, se limite à fournir un service de réception, traitement et répartition des appels incendie à l'intérieur de son territoire et de territoires ou de parties de territoires de toutes municipalités désignées par la Municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit se doter d'équipements de radiocommunication pour permettre que les services de répartition des appels d'urgence et de secours à l'intérieur de son territoire et de territoires;

**Il est proposé par la conseillère Christiane Paquet  
Appuyé par le conseiller Sylvain Côté**

ET RÉSOLU d'autoriser la directrice générale, Julie Létourneau et le maire, Michel-Henri Goyette, à signer les documents requis auprès de CAUCA pour le service gestion des appels 9-1-1

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

**11.8. MRC de Coaticook / Addenda à l'entente ÉEQ portant sur une mise en commun des collectes des matières résiduelles (matières compostables, recyclables et déchets ultimes) / Autorisation de signature**

ATTENDU que le *Règlement portant sur un système de collecte sélective de certaines matières résiduelles* (RLRQ, chapitre Q-2, r. 46.01) est entré en vigueur le 7 juillet 2022 ;

ATTENDU qu'ÉcoEntreprises Québec (ÉEQ) a été choisi comme l'organisme de gestion désigné en application de la section I du chapitre III dudit règlement, à qui est confié la responsabilité d'élaborer, de mettre en œuvre et de soutenir financièrement un système de collecte sélective de certaines matières recyclables à l'échelle du Québec ;

ATTENDU que ledit règlement prévoit la conclusion d'une entente entre ÉEQ et un organisme municipal portant sur la collecte et le transport des matières visées à l'article 24 du règlement ;

ATTENDU qu'ÉEQ a identifié la MRC de Coaticook comme organisme municipal pour conclure une telle entente ;

ATTENDU que le territoire d'application de cette entente est le territoire de l'ensemble des municipalités locales de la MRC de Coaticook ;

ATTENDU que bien que celle-ci soit toujours en négociation, la MRC devra avoir compétence pour l'ensemble des municipalités de son territoire, et ce, pour toute la durée de l'entente avec ÉEQ ;

ATTENDU que la Municipalité et la MRC ont signé une entente intermunicipale portant sur la mise en commun des collectes des matières résiduelles ;

ATTENDU que la Municipalité prend en compte l'addenda proposé par la MRC à l'entente et en fait sien comme si au long reproduit ;

**Il est proposé par Ludovic Ellefsen  
Appuyé par Christiane Paquet  
ET IL EST RÉSOLU**

- d'accepter et approuver l'addenda à l'entente portant sur la mise en commun des collectes des matières résiduelles, tel que présenté ;
- d'autoriser le maire et la greffière-trésorière de la MRC à le signer au nom de la municipalité ;
- de transmettre une copie à la MRC pour l'en informer.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS**

20231015

**11.9. Fonds vitalité des milieux de vie / demande**

**Il est proposé par le conseiller Sylvain Côté  
Appuyé par la conseillère Christiane Paquet**

ET RÉSOLU De déposer la demande de subvention au montant de 38 500 \$ au Fonds vitalité des milieux de vie auprès de la MRC de Coaticook pour l'installation d'un panneau d'affichage numérique au bureau municipal au coût approximatif de 45 000\$ avec la dalle de béton.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

20231016

**11.10. Réseau Biblio de l'Estrie / Acceptation de la cotisation annuelle pour l'année 2024**

**Il est proposé par la conseillère Patricia Gardner  
Appuyé par le conseiller Ludovic Ellefsen**

ET RÉSOLU D'accepter la cotisation annuelle 2024 auprès du Réseau Biblio de l'Estrie au coût de 4,07 \$ par citoyen, tel que déposé par lettre le 2 octobre 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

20231017

**11.11. INT Communication / Offre de service pour la modernisation du site internet de la municipalité**

**Il est proposé par le conseiller Ludovic Ellefsen  
Appuyé par la conseillère Patricia Gardner**

ET RÉSOLU D'accepter l'offre de service de INT Communication pour la modernisation du site internet de la municipalité au coût de 985 \$ plus taxes et au frais mensuel de de 54,95 \$ par mois plus taxes, tel que déposé le 28 septembre 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

20231018

**11.12. Contrat de fourniture de luminaires de rues au DEL à basse température de couleur avec services connexes**

**CONSIDÉRANT QUE** l'article 14.7.1 du *Code municipal du Québec* prévoit qu'une municipalité peut conclure avec la Fédération québécoise des municipalités (ci-après « **FQM** ») une entente ayant pour but l'achat de matériel ou de matériaux, l'exécution de travaux ou l'octroi d'un contrat d'assurance ou de fourniture de services par la FQM au nom de la Municipalité;

**CONSIDÉRANT QUE**, dans le respect de son règlement sur la gestion contractuelle, la FQM a lancé un appel d'offres pour l'octroi d'un contrat de fourniture de luminaires de rues au DEL à basse température de couleur incluant l'installation et les services écoénergétiques et de conception (ci-après l'« **Appel d'offres** ») au bénéfice des municipalités;

**CONSIDÉRANT QU'Énergère inc.** a déposé la soumission ayant obtenu le pointage le plus élevé et s'est vu adjudger un contrat conforme aux termes et conditions de l'Appel d'offres de la FQM;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité a adhéré au programme d'achat regroupé découlant de l'Appel d'offres puisqu'elle a conclu une entente à cette fin avec la FQM en date du 11 janvier 2023 (ci-après l'« **Entente** »);

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité a reçu d'Énergère inc., conformément aux termes de l'Appel d'offres, une étude d'implantation datée du 21 septembre 2023 décrivant les travaux de conversion des luminaires de rues au DEL à basse température de couleur ainsi que leurs coûts n'excédant pas les prix proposés à la soumission déposée par Énergère inc., tout en établissant la période de récupération de l'investissement (ci-après l'« **Étude d'implantation** »);

**CONSIDÉRANT QUE** l'Étude d'implantation fait également mention de mesures « hors bordereau » s'ajoutant au prix unitaire maximum soumis par Énergère inc. dans le cadre de l'Appel d'offres;

**CONSIDÉRANT QUE** les frais découlant des mesures « hors bordereau » doivent être engagés pour des prestations ou biens supplémentaires devant être fournis pour assurer l'efficacité des travaux de conversion et sont afférentes à des conditions propres à la Municipalité;

**CONSIDÉRANT QUE** l'ensemble de ces mesures « hors bordereau » constituent des accessoires aux prestations devant être rendues par Énergère inc. dans le cadre de l'Appel d'offres et n'en changent pas la nature et doivent, par conséquent, être considérées comme une modification au contrat en vertu de l'article 6.10 de l'Appel d'offres et de l'article 938.0.4 du *Code municipal du Québec*;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité est satisfaite des conclusions de l'Étude d'implantation et accepte d'octroyer et de payer à Énergère inc. les mesures « hors bordereau » prévues ci-après en tant que modification au contrat;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité désire effectuer les travaux de conversion de luminaires de rues au DEL à basse température de couleur et ainsi contracter avec Énergère inc. à cette fin, tel que le prévoit l'Entente;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité autorise la réalisation des travaux de conversion de luminaires de rues au DEL à basse température de couleur visés par l'Étude d'implantation;

**Il est proposé par le conseiller Sylvain Côté  
Appuyé par le conseiller Ludovic Ellefsen  
IL EST RÉSOLU :**

**QUE** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution ;

**QUE** le conseil autorise la réalisation des travaux de construction découlant de l'Étude d'implantation ;

**QUE** le conseil est autorisé à octroyer un contrat à Énergère inc. afin que soient réalisés les travaux de conversion de luminaires de rues au DEL à basse température de couleur et les services connexes prévus à l'Appel d'offres et à l'Étude d'implantation reçue par la Municipalité ;

**QUE** le conseil approuve la réalisation et le paiement des prestations supplémentaires prévues à l'Étude d'implantation ci-après énoncées et devant être traitées à titre de mesure « hors bordereau » :

- Remplacement de 1 fusible (excluant les porte-fusibles), au montant de 19,03 \$, étant entendu que ces données sont estimées et que la Municipalité établira le montant payable en fonction du nombre réel de fusibles remplacés;
- Remplacement de 2 porte-fusibles simple sur fût de bois municipal (incluant les fusibles), au montant de 123,08 \$, étant entendu que ces données sont estimées et que la Municipalité établira le montant payable en fonction du nombre réel de porte-fusibles simples remplacés;
- 1 câblage (poteaux de bois) munis seulement, au montant de 92,31 \$, étant entendu que ces données sont estimées et que la Municipalité établira le montant payable en fonction du nombre réel de câblages remplacés;
- Stockage d'inventaire, au montant de 831,93 \$;
- Fourniture et installation de 13 plaquettes d'identification, au montant de 162,24 \$.

**QUE** Michel-Henri Goyette, maire et Julie Létourneau, directrice générale, greffière-trésorière, soient autorisés à signer, pour le compte de la Municipalité, un contrat avec Énergère inc. en utilisant le modèle prévu à l'Annexe F de l'Appel d'offres, sous réserve d'adaptations, et tout addenda concernant la réalisation des mesures « hors bordereau » prévues à la présente résolution et qu'ils soient autorisés à accomplir toute formalité découlant de l'Appel d'offres ou de ce contrat, tel que modifié par addenda, le cas échéant ;

**QUE** le conseil est autorisé à déboursier une somme de 6 428,76 \$, plus les taxes applicables, découlant du contrat, tel que modifié, conclu avec Énergère inc.;

**QUE** la dépense visée par la présente résolution soit acquittée par le surplus accumulé.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS**

**20231019**                      **11.13. Centre de services scolaire des Hauts-Cantons / Plan Triennal de répartition et de destination des immeubles**

**Il est proposé par la conseillère Christiane Paquet  
Appuyé par le conseiller Sylvain Côté**

ET RÉSOLU QUE le plan triennal de répartition et de destination des immeubles a été déposé à la table du conseil par le Centre de services scolaire des Hauts-Cantons et les membres du conseil ne donnent pas de commentaires suite à ce dépôt.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

**20231020**                      **11.14. Groupe Synergis / Offre de services professionnels pour la réalisation d'une étude d'opportunité dans le cadre du Programme de restauration et de création de milieux humides et hydriques – secteur aval du barrage**

**Il est proposé par la conseillère Patricia Gardner  
Appuyé par la conseillère Christiane Paquet**

ET RÉSOLU D'accepter l'offre de services professionnels pour la réalisation d'une étude d'opportunité dans le cadre du Programme de restauration et de création de milieux humides et hydriques – secteur aval du barrage de service avec la compagnie Synergis au coût approximatif de 50 000 \$, tel que déposé le 4 octobre 2023.

**20231021**                      **11.15 RIVIÈRES Experts en hydrogéomorphologie / Offre de service de la restauration de la rivière aux Saumons en aval du barrage de Martinville à l'aide d'une recharge sédimentaire**

**Il est proposé par le conseiller Ludovic Ellefsen  
Appuyé par la conseillère Christiane Paquet**

ET RÉSOLU D'accepter l'offre de services professionnels de la restauration de la rivière aux Saumons en aval du barrage de Martinville à l'aide d'une recharge sédimentaire au coût approximatif de 25 000 \$, tel que déposé le 4 octobre 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

**20231022**                      **11.16 Halte-paysage / Approbation du budget**

**Il est proposé par le conseiller Sylvain Côté  
Appuyé par la conseillère Patricia Gardner**

ET RÉSOLU D'adopter le budget proposé au montant approximatif de 21 000 \$ pour la conception de la halte paysage. Que ce montant soit prévu aux dépenses lors de l'adoption du budget 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

**11.17 Visite Éolien à Rimouski le 25 octobre 2023**

Monsieur Michel-Henri Goyette, Maire, participera à la visite du Parc éolien à Rimouski le 25 octobre 2023.

**20231023**

**11.18 CPTAQ Article Loi 59 / proposition de la MRC**

**Il est proposé par le conseiller Sylvain Côté  
Appuyé par la conseillère Patricia Gardner**

ET RÉSOLU D'adopter la proposition déposée à la table du conseil le 26 septembre concernant la demande des îlots pour l'article 59 à la Commission de protection des territoires agricoles du Québec (CPTAQ).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

**20231024**

**11.19 Dalle de béton pour le panneau numérique au bureau municipal / Autorisation de procéder à Construction Martin Morin**

**Il est proposé par le conseiller Ludovic Ellefsen  
Appuyé par la conseillère Christiane Paquet**

ET RÉSOLU D'autoriser Construction Martin Morin à procéder à l'installation d'une dalle de béton pour le panneau numérique au montant approximatif de 10 000 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

**20231025**

**11.20 Approbation de la soumission de Construction Martin Morin pour la construction d'une salle de bain avec une douche au sous-sol du bureau municipal**

**Il est proposé par la conseillère Patricia Gardner  
Appuyé par la conseillère Christiane Paquet**

ET RÉSOLU D'accepter la soumission de Construction Martin Morin pour la construction d'une salle de bain avec douche au sous-sol du bureau municipal au coût approximatif 21 000 \$.

Que cette dépense prévue au budget 2023 soit puisée à même celui-ci.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

**11.21 Les Services EXP inc. / Desserte en eau potable – Augmentation de la pression de distribution et ajout d'un élément de traitement de l'eau potable**

Les membres du conseil ont pris connaissance du rapport préliminaire des Services EXP inc. concernant la desserte en eau potable – Augmentation de la pression de distribution et ajout d'un élément de traitement de l'eau potable.

Ce rapport a été déposé à la table du conseil pour commentaires. Les conseillers ont un seul commentaire à émettre et il s'agit qu'il est primordial et urgent de procéder à l'installation de nouvelles pompes afin que les citoyens puissent avoir un débit d'eau convenable, surtout le soir entre 18 h 30 et 20 h 00 qui sont des heures problématiques (plaintes quotidiennes des citoyens). Un suivi sera fait auprès des Services EXP inc à cet égard .

## **12. Période de questions**

Aucune question

20231026

## **13. Levée de la séance**

**Il est proposé par la conseillère Patricia Gardner  
Appuyé par le conseiller Sylvain Côté**

QUE la séance soit levée à 22 h 25.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

---

Julie Létourneau,  
directrice générale/greffière-trésorière

---

Michel-Henri Goyette, maire

“Je, Michel-Henri Goyette, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code Municipal.”

